

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 juillet 2016 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 6 Absent : 0 Votants : 6

Date de convocation : 30 juin 2016

Présents : Annie BORDAS – Jean BIJASSON - Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ - Nicole ROCHE

Secrétaire de séance : Annie BORDAS

.....

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 06.06.2016.

Il convient de rajouter à l'affichage communal la version papier du tableau de répartition, entre les deux communes des Villards, des emprunts contractés avant 2008 par la communauté de communes de la vallée du Glandon pour les échéances de l'année 2015.

Cette précision apportée, le compte-rendu est adopté par 5 voix pour et une abstention (Gilberte Girard, absente le 6 juin)

2) Situation financière : Emprunts Communauté de Communes de la Vallée du Glandon contractés avant 2008 – Vote des montants au 15 juin 2016 (1^{er} semestre 2016)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le montant du remboursement des emprunts contractés avant 2008 par la CCVG pour les échéances dues pour le 1^{er} semestre 2016.

5 emprunts transférés (échéances au 15.06.16) =	49 819.91 €
(Capital : 37 011.90 € // Intérêts : 12 808.01 €)	
Ecole : emprunt transféré exercice 2016 =	12 560.20 €
(Capital : 8 386.58 € // Intérêts : 4 173.62 €)	

3) Décision modificative budgétaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise tout versement nécessaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre le remboursement des capitaux d'emprunts et le financement des travaux communaux.

4) Renouvellement de la Délégation de Service Public Triandou

Madame le Maire expose que la délégation de service public confiée à M. Vuillermoz et concernant la gestion du commerce multi services (restaurant – bar- épicerie) et gîtes touristiques étant arrivée à son terme, il convient de se prononcer sur le principe de son renouvellement et de valider ainsi la procédure engagée par la commune qui a lancé un avis d'appel à concurrence, avec réponses des candidats pour le 25 juillet 2016.

Le conseil municipal unanime valide la recherche, par la commune de St Alban des Villards, d'un partenaire en délégation de service public (affermage) pour gérer et exploiter à ses risques et périls, le commerce communal multiservices "le Triandou". Cette mission comprend l'exploitation d'un restaurant d'une capacité de 30 couverts, d'un bar (Licence IV), d'une épicerie de première nécessité et de plusieurs gîtes touristiques situés au-dessus du restaurant « le Triandou » et dans l'ancien presbytère. Le Conseil municipal sera invité à auditionner les personnes ayant répondu à l'appel public à concurrence pour la Délégation de Service Public du Triandou le vendredi 29 juillet 2016, à 16 h 00. Un candidat sera alors retenu et le conseil municipal se prononcera définitivement en séance sur la convention liant la commune et le délégataire début octobre 2016.

5) Ecole de la vallée des Villards : Contrats des personnels – Effectif 2016 – 2017

Madame le Maire fait le point des contrats des personnels territoriaux de l'école intercommunale de la vallée des Villards (employeur direct : commune de St Colombar, participation d'un tiers de la commune de St Alban des Villards aux salaires et charges, par accord conventionnel) : un poste à temps partiel (18 h hebdomadaires annualisées, Contrat à Durée Indéterminée) pour l'accompagnement du car scolaire et la garderie périscolaire ; un poste d'ATSEM et animatrice du temps périscolaire et péri éducatif à temps plein (35 h hebdomadaires annualisées, Contrat à Durée Indéterminée) ; un poste à temps partiel (12h16 hebdomadaires annualisées, contrat à durée déterminée renouvelé pour l'année scolaire 2016-2017) pour le service et la surveillance de la restauration scolaire.

Une intervenante extérieure (artiste peintre) est recrutée pour le temps d'activités péri-éducatives pour une quarantaine d'heures annuelles et l'association DECLICC est contactée pour fournir un intervenant pour une période de 7 semaines.

6) Maison du Tourisme de la vallée des Villards : Statuts et Convention d'objectifs

Le conseil municipal valide à l'unanimité les statuts de la Maison du Tourisme de la vallée des Villards avec un comité de direction composé de 8 conseillers municipaux de St Colombar, 3 conseillers municipaux de St Alban, 4 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant la société civile.

7) Restauration des boîtes de Ste Reine : demande de subventions

La restauration des boîtes de Ste Reine sera effectuée selon un devis d'un montant de 600.00 €. Le conseil municipal, unanime, autorise le maire à demander toute subvention possible pour cette opération.

8) Alpages communaux de la combe du Merlet

La résiliation amiable de la convention passée entre la commune et Mme Chantal Darves-Blanc a été signée le 30 juin 2016. Pour la saison d'estive, une convention de prêt à usage (commodat) est proposée à Mme Françoise Darves-Blanc (pâturage ovins) et à M. Michel Favario (implantation d'un rucher) sur les terrains communaux libérés par Chantal Darves-Blanc.

La Société d'Economie Alpestre fera une visite de terrain pour définir la faisabilité technique et l'opportunité environnementale et agricole d'une ouverture de piste vers les alpages du Balais.

9) Prédation des loups

Madame le Maire refait l'historique des attaques survenues sur les troupeaux présents dans la vallée des Villards, du 13 mai au 19 juin 2016 (19 attaques et 170 bêtes victimes). La commune est partie prenante des après-midi de travail sur ce dossier, les 19 et 20 août 2016 avec les représentants des services de l'Etat, les députés, sénateurs et conseillers départementaux, les organisations professionnelles et syndicats agricoles, les fédérations de chasse, les éleveurs et A.C.C.A locaux.

10) Demandes complémentaires de subvention des associations

Le conseil municipal valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 300.00 € au Sou des Ecoles.

11) Centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines

Le centre équestre demande une caution de la part des 3 communes de la CCVG pour l'achat d'un valet de ferme d'un montant de 26 000.00 € TTC. Le conseil municipal, unanime, décide de ne pas s'engager, l'écriture d'une convention précise entre les 3 communes portant sur le centre équestre restant à faire.

12) Attribution de subvention à l'Association Foncière Pastorale

Le conseil municipal, unanime, propose à l'AFPI d'être maître d'œuvre pour un montant de 5 000.00 € de travaux, dans le périmètre de son champ d'intervention, sur St Alban et St Colomban des Villards (accord de la commune de St Colomban). Les devis devront être adressés pour validation aux deux maires de la vallée des Villards. Cette décision des communes peut appeler des aides du Département, sur présentation de dossiers par l'AFPI.

13) Questions diverses

- Station de St Colomban des Villards. M. le Maire de St Colomban des Villards, interrogé par Jacqueline Dupenloup, a communiqué un point au 7 juillet 2016 sur la gestion de la station de ski de St Colomban : appel à candidatures pour D.S.P. courant jusqu'au 13 mai, candidature présentée au nom de Sybelles.ski (Alexandre Maulin), réponses au cahier des charges dressé par la commune à remettre par le candidat pour le 15 juillet, réflexions de la commune de St Colomban sur d'autres modes de gestion, au cas où ces réponses ne seraient pas satisfaisantes.
- Transfert à La 4C de la compétence sur la Zone d'Activité Economique figurant au P.L.U de St Alban des Villards sous le type AU2 (future zone intercommunale d'activités agricoles et artisanales, parcelles privées situées en limite de St Colomban des Villards au-dessus de la maison de M. et Mme Benna – de la parcelle M 855 à la parcelle M 881) : le conseil municipal, unanime, est défavorable à ce transfert de compétence, sans objet, aucun projet n'existant actuellement sur cette zone.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire demande si des questions subsistent au sein du conseil municipal. Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 H 00.